

Pages de Profils

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



L'artisanat recouvre une réalité économique complexe, composé d'une mosaïque de plus de 400 métiers répartis dans quatre grandes activités : le bâtiment, les services, la fabrication et l'alimentation. Avec une densité de 386 emplois pour 10 000 habitants contre 525 au niveau national, le Nord-Pas-de-Calais affiche une des plus faibles densités artisanales. Elle s'explique en partie par la nature du tissu économique régional. En 2009, 155 000 emplois et 39 250 établissements sont répartis de façon différenciée sur le territoire régional, avec une présence plus marquée dans les zones rurales. L'âge moyen des établissements artisanaux est de 9,4 ans contre 8,3 ans en moyenne nationale. Cette plus grande pérennité des établissements régionaux est à rapprocher d'une forte expérience des artisans nordistes. À noter que d'ici 2022, 36 % des artisans nordistes devraient prendre leur retraite contre 30 % pour l'ensemble des actifs.

Des marges de progression pour l'artisanat en Nord-Pas-de-Calais

Danièle Lavenseau

Matthieu Wyckaert

Service études et diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - TÉLÉCOPIE : 03 20 62 86 00

À 34 ans, Mlle C. reprend un salon de coiffure de la métropole lilloise où elle travaille depuis quinze ans suite à l'obtention de son bac professionnel. Après immatriculation au Centre de formalité des entreprises (CFE) de la Chambre de métiers, elle affiche fièrement « Artisan coiffeur » sur l'enseigne de son établissement, gage d'un travail de qualité. En effet, le titre d'artisan répond à des exigences de diplômes ou d'expériences. Par ailleurs, sont qualifiées d'artisans l'ensemble des entreprises qui exercent une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service

↳ Encadré 3.

En 2009, 36 900 entreprises artisanales comptent 39 250 établissements implantés dans le Nord-Pas-de-Calais (↳ Tableau 1). En ajoutant les 116 000 salariés et apprentis aux emplois non salariés des entrepreneurs et de leurs conjoints, l'artisanat représente 155 000 emplois, soit 10 % de l'emploi régional. Mais traditionnellement manuelles sans aide automatisée, ces activités ne concourent qu'à 6,3 % de la valeur ajoutée régionale.

L'artisanat est l'objet des attentions des pouvoirs publics (↳ Encadré 1) : il peut offrir des perspectives de développement dans la région, puisqu'il emploie 8,8 % de l'ensemble des salariés du Nord-Pas-de-Calais contre 11,5 % en moyenne des régions de province.

DES COIFFEURS, DES MAÇONS, DES ÉLECTRICIENS

L'artisanat recouvre un vaste ensemble de 400 métiers qui ont en commun l'usage d'une technique de production manuelle en quantité limitée. Les métiers les plus répandus sont les coiffeurs, les maçons, les électriciens, les boulangers-pâtisseries ou encore les menuisiers. En revanche, d'autres métiers très spécifiques comptent peu de professionnels comme les selliers, les fabricants de cheminées décoratives ou les luthiers.

Cette mosaïque de métiers est institutionnellement assemblée en quatre activités : le bâtiment, les services, la fabrication et l'alimentation (↳ Tableau 2). Le bâtiment et les services, avec des métiers comme

couvreur, plombier ou peintre pour l'un et mécanicien automobile, fleuriste ou taxi pour l'autre, représentent 72 % des établissements et 64 % des salariés de l'artisanat nordiste en 2009. Transversal à ce regroupement, l'artisanat d'art représente 0,6 % des artisans régionaux contre 1,5 % en moyenne nationale en 2007. Les maîtres-verriers et les sérigraphes sont par exemple des artisans d'art.

SURREPRÉSENTATION DES CHAUFFAGISTES, DES TOILETTEURS ANIMALIERS ET DES BOUCHERS

Globalement, l'artisanat est moins présent dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale. Mais ce n'est pas le cas pour tous les métiers artisanaux (↳ Tableau 3). Ainsi, certains métiers sont plus représentés dans la région. C'est le cas des installateurs de chauffage individuel, des couvreurs par éléments et des plâtriers extérieurs pour le bâtiment. On peut citer les toiletteurs d'animaux de compagnie, les fleuristes et les coiffeurs hors salon pour les services mais aussi les bouchers-charcutiers, les boulangers et les poissonniers pour l'alimentation. De même, dans la fabrication,

Tableau 1 : TROIS APPROCHES POUR DÉNOMBRER L'ARTISANAT DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 2009

Unité : nombre

	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salarié
Artisanat indépendant (champ de l'étude)	36 862	39 255	116 003
<i>dont moins de 20 salariés</i>	35 963	38 027	88 233
Artisanat appartenant au champ marchand non agricole	38 173	41 012	118 358
<i>dont moins de 20 salariés</i>	37 247	39 742	89 898

Source : Sirene, Clap, Lifi (Insee).

Tableau 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES ARTISANALES EN 2009

Unité : nombre

	Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés
Bâtiment	13 625	45 582	394 904	875 686
Services	14 503	29 032	322 844	615 580
Fabrication	6 088	25 591	145 787	458 224
Alimentation	5 039	15 798	113 036	304 123
Artisanat	39 255	116 003	976 571	2 253 613

Source : Sirene, Clap, Lifi (Insee).

le démantèlement d'épaves en vue de la récupération de matières métalliques, la fabrication de portes et fenêtres en métal et la fabrication d'équipements de réfrigération industrielle, ils sont plus présents.

A contrario d'autres activités artisanales se trouvent sous-représentées : par exemple, dans le bâtiment, les métiers de charpentiers, d'installateurs de climatisation et de serruriers sont deux fois moins présents qu'en France. C'est le cas également des taxis, des carrossiers et des couturiers pour les services ou encore des fabricants de meubles, des confectionneurs de vêtements de dessus pour femmes et des joailliers-bijoutiers pour la fabrication.

CROISSANCE DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

Entre 2000 et 2008, 2 900 entreprises régionales ont ouvert chaque année. La création d'entreprise s'amplifie d'année en année : en 2008, 3 900 entreprises artisanales ont été créées soit 75 % de plus qu'en 2000. En 2009, la progression continue avec l'impulsion de l'autoentrepreneuriat (Encadré 2). C'est dans les services et le bâtiment que cette hausse est plus prononcée avec + 105 % et + 71 % depuis 2000 (Graphique 1). Par rapport à la tendance nationale (+ 52 % de créations sur la période), les créations d'entreprises artisanales nordistes ont progressé plus vite à partir de 2004, amorçant un rattrapage du parc d'entreprises artisanales régionales par rapport au national. Trois zones d'emploi ont ainsi doublé leur nombre de créations : Lille, Flandre-Lys et le Douaisis.

Entre 2000 et 2008, l'emploi salarié dans l'artisanat a progressé de 13,9 % contre 16 % en France de province (Graphique 2). L'impulsion est donnée par le bâtiment notamment et par les services dans une moindre mesure. Le différentiel de deux points avec la tendance nationale s'explique par le retrait de l'alimentation de - 7 % contre - 2 % en moyenne nationale. La progression de l'emploi salarié nordiste est due au développement des entreprises pérennes pour 7,4 % et pour 6,5 % au solde résultant des créations et des fermetures d'entreprises.

Cette progression de + 13,9 % représente plus de deux fois la croissance de l'emploi de l'ensemble des secteurs qui s'établit à + 6 %. L'emploi salarié artisanal progresse dans toutes les zones d'emploi mais à des degrés divers. Ainsi, tandis que les zones

Encadré 1 : LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS AU SECTEUR

L'État, le Conseil régional et les Conseils généraux du Nord-Pas-de-Calais ont signé avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Nord-Pas-de-Calais un Plan régional de développement de l'artisanat (PRDA) pour unir leurs moyens et soutenir le déploiement des entreprises artisanales dans la région. Le PRDA a pour objectif de faire passer à 55 000 le nombre d'entreprises artisanales à l'horizon 2013 et de porter à 160 000 les effectifs salariés. Il permet par ailleurs d'accompagner les initiatives en faveur de l'artisanat initiées par les territoires inscrits dans un Plan local de développement économique (PLDE).

Ce plan s'articule autour de quatre axes :

- soutenir la création - transmission des entreprises artisanales;
- soutenir leur développement;
- développer des outils financiers spécifiques;
- communiquer auprès du grand public et des artisans.

Ont ainsi été créés différents outils financiers régionaux complémentaires, comme par exemple le Fonds d'adaptation du commerce rural ou le fonds de garantie, destinés à faciliter la création, la reprise et le développement d'entreprises artisanales.

Au niveau national, l'État a multiplié ces dernières années les mesures fiscales, sociales et juridiques, destinées à faciliter la création - reprise d'entreprises artisanales et à sécuriser l'activité des artisans. On peut citer la protection du patrimoine foncier de l'entrepreneur individuel, qui sera accentuée avec l'entrée en vigueur du statut de l'Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) le 1^{er} janvier 2011.

À travers son outil financier de droit commun que constitue le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), l'État soutient activement l'artisanat partout en France.

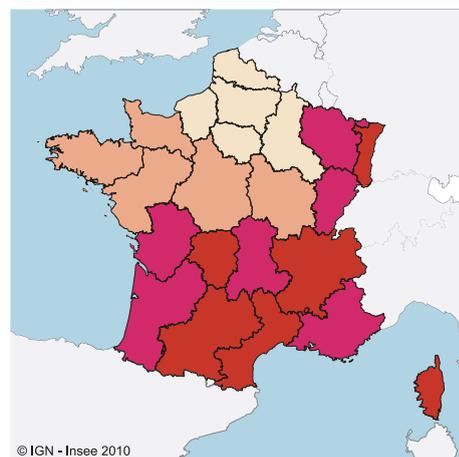
d'emploi de Dunkerque et de Calais enregistrent les plus faibles progressions (moins de 5 %), celles du Valenciennois, de Lens-Hénin et de Berck-Montreuil ont des taux de croissance de plus de 20 %.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE NORDISTE EXPLIQUENT LA FAIBLE DENSITÉ ARTISANALE

Avec 98 établissements et 386 emplois pour 10 000 habitants, le Nord-Pas-de-Calais affiche une des plus faibles densités artisanales des régions métropolitaines, juste derrière la Picardie (Carte 1). À titre de comparaison, la densité artisanale métropolitaine est de 158 établissements et 525 emplois. Certaines particularités de l'économie régionale contribuent à expliquer cet écart.

Premièrement, le tissu productif est plus spécialisé dans des activités peu ou pas artisanales, telles la vente à distance, la grande distribution, l'automobile, la métallurgie, l'industrie ferroviaire, les industries des produits minéraux, le textile et l'industrie agroalimentaire. Ainsi, si le Nord-Pas-de-Calais avait la même composition sectorielle que la France, on dénombrait 41 400 établissements artisanaux début 2009, soit 5 % de plus. De même, l'activité des grandes surfaces

Carte 1 : DENSITÉ D'EMPLOIS ARTISANAUX DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES EN 2009



© IGN - Insee 2010

Nombre d'emplois pour 10 000 habitants

- 590 ou plus
- De 559 à moins de 590
- De 493 à moins de 559
- Moins de 493

Moyenne nationale : 525,1

Source : recensement de la population 2007 - exploitation principale, Sirene 2009, Clap, Lifi 2008 (Insee).

commerciales se substitue à l'activité artisanale par certains aspects : les surfaces pour le bricolage facilitent le travail domestique, les préparations des bouchers et des traiteurs des grandes surfaces attirent les consommateurs.

Deuxièmement, les établissements artisanaux régionaux sont de plus grande taille qu'en moyenne nationale : les établissements nordistes ont en moyenne trois salariés alors que la moyenne nationale est à 2,3 en France métropolitaine. Corollaire à cela, seulement 44 % des établissements artisanaux régionaux n'ont pas de salarié alors que la moyenne nationale est à 51 %.

Troisièmement, le territoire régional est en grande partie urbanisé. Bien que les zones urbaines concentrent en nombre la majorité de l'activité artisanale, elles ont aussi les densités les plus faibles. La densité d'établissements artisanaux nordistes est de 92 pour 10 000 habitants dans les communes appartenant à un pôle urbain alors qu'elle est de 138 pour 10 000 habitants dans les communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural. Cela est d'autant plus marquant que ces densités sont plus faibles qu'en moyenne nationale.

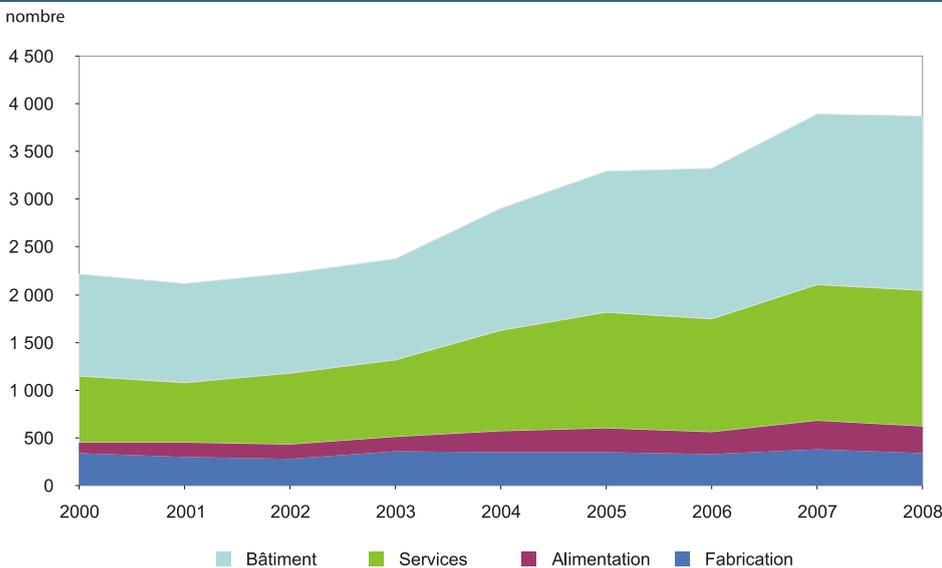
DENSITÉ ARTISANALE PLUS MARQUÉE DANS LES ZONES RURALES

Au contraire des zones urbaines, certains territoires ruraux locaux ont une forte densité artisanale : 23 cantons ont une densité d'emplois artisanaux supérieure à la moyenne nationale, notamment dans les zones d'emploi de Berck-Montreuil, de Flandre-Lys et d'Artois-Ternois [Carte 2](#).

Sous l'effet du tourisme, l'alimentation est plus présente dans les cantons de la zone d'emploi de Berck-Montreuil. Hormis les cantons de Berck et d'Étaples, la densité d'emplois artisanaux y dépasse la moyenne nationale. Avec l'alimentation, le bâtiment est aussi plus représenté dans le canton d'Hucqueliers. Le canton de Fruges a une forte présence de toutes les activités artisanales. Les services sont plus présents dans le canton d'Hesdin. Le canton de Campagne-les-Hesdin a aussi une plus forte présence de la fabrication. Le canton de Montreuil a une forte présence des services et du bâtiment.

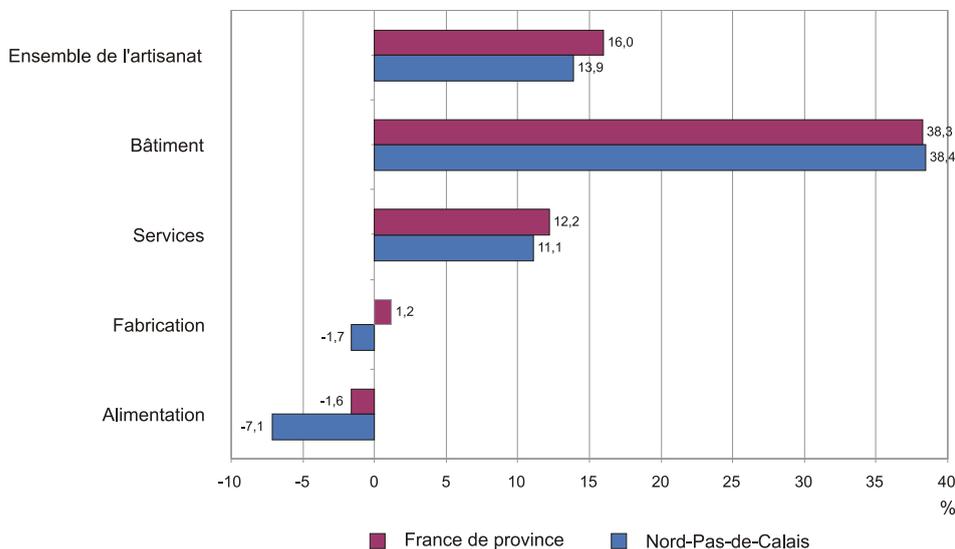
Proche du marché de la construction privée et publique de la métropole lilloise, les cantons de la zone d'emploi de Flandre-Lys, hormis Hazebrouck-Nord, ont une plus forte présence du bâtiment et de la fabrication qu'en moyenne régionale, voire qu'en moyenne nationale. La part d'emplois dans ces activités est notamment forte dans les cantons de Bailleul, de Bailleul Sud-Ouest et de Hazebrouck-Sud.

Graphique 1 : LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES ARTISANALES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : REE, Lifi (Insee).

Graphique 2 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2000 ET 2008



Source : Sirene, Clap, Lifi (Insee).

DIPLÔME PROFESSIONNEL ET EXPÉRIENCE CARACTÉRISENT LES ARTISANS

Les artisans nordistes possèdent dans six cas sur dix un BEP, un CAP, un brevet professionnel ou un bac professionnel [Tableau 4](#). En effet, les artisans ont besoin, pour exercer, de maîtriser une ou plusieurs techniques qui peuvent s'acquérir dans des filières professionnelles ou par l'apprentissage en entreprise. Par rapport au niveau national, les artisans nordistes sont moins souvent sans diplôme. Au sein des artisans nordistes, les femmes ont plus souvent un brevet professionnel ou un bac professionnel et moins souvent un CAP ou un brevet de compagnon. Cette particularité s'explique par la concentration des artisanes en tant que coiffeuses, profession où le brevet professionnel est plus répandu.

Tableau 3 : LES 15 MÉTIERS LES PLUS SPÉCIFIQUES* ET LES 15 MÉTIERS LES MOINS SPÉCIFIQUES* DE L'ARTISANAT EN NORD-PAS-DE-CALAIS EN 2009

Unité : nombre

Nomenclature d'activités française de l'artisanat (NAFA)	Nombre		Indice de spécialisation	
	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés
Installation de chauffage individuel	716	2 100	2,8	2,4
Toilettage d'animaux de compagnie	377	89	2,1	1,4
Boucherie charcuterie	983	2 806	2,1	2,0
Démantèlement d'épaves en vue de la récupération de matières métalliques	102	291	2,0	1,4
Commerce de détail de fleurs	1 060	1 528	2,0	1,5
Coiffure hors salon	758	44	1,9	0,9
Travaux de couverture par éléments	951	3 561	1,8	2,0
Travaux de plâtrerie d'extérieur	107	369	1,7	2,0
Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	145	223	1,6	1,3
Ambulances	326	2 814	1,5	1,4
Fabrication de portes et fenêtres en métal	121	700	1,5	1,4
Coiffure en salon	3 134	5 434	1,5	1,1
Mécanique industrielle	503	3 466	1,4	1,4
Boulangerie-pâtisserie	1 593	5 655	1,4	1,0
Préparation de poissons, crustacés et mollusques	115	328	1,3	1,6
... (1)
Réparation de chaussures et d'articles en cuir	110	44	0,7	0,5
Atelier de retouches	148	97	0,7	0,6
Travaux de plâtrerie d'intérieur	395	1 074	0,7	0,8
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	2 053	8 752	0,7	0,9
Fabrication et finissage de meubles divers	338	502	0,7	0,6
Réparation automobile de véhicules automobiles légers : carrosserie	188	629	0,7	0,6
Pressings	104	118	0,7	0,5
Fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate	413	1 601	0,6	0,9
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	772	1 723	0,6	0,6
Construction de maisons individuelles	371	1 578	0,6	0,7
Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie	772	2 065	0,5	0,7
Taxis	670	269	0,5	0,3
Métaballerie, serrurerie	251	1 324	0,5	0,8
Installation et entretien de climatisation et chaufferie	150	481	0,4	0,4

* Le classement est réalisé sur les métiers comptant plus de 100 établissements en Nord-Pas-de-Calais.

Note de lecture : l'indice de spécialisation est ici le rapport entre la fréquence relative d'une activité dans le Nord-Pas-de-Calais et la fréquence relative de cette activité en France. Ainsi, la part dans l'artisanat de l'installation de chauffage individuel dans le Nord-Pas-de-Calais est 2,8 fois plus importante que la part en France.

(1) Avertissement : La liste complète des métiers de l'artisanat est consultable sur le site www.insee.fr  Sites internet

Source : Sirene, Clap, Lifi (Insee).

Avec ou sans diplôme, les professionnels qui s'installent pour la première fois comme artisan le font en moyenne à 35 ans. Ils ont durant leurs premières années de vie professionnelle acquis une solide expérience. Ainsi, 64 % des primo-créeurs ayant exercé une activité similaire dans une autre entreprise ont au moins trois ans d'expérience professionnelle. Ce sont même 56 % qui ont au moins 10 ans d'expérience.

L'expérience est un atout pour assurer la survie des entreprises nouvelles. La forte expérience des artisans nordistes et les besoins régionaux pourraient ainsi expliquer la plus grande pérennité des établissements artisanaux installés dans la région : l'âge moyen des établissements artisanaux est de 9,4 ans contre 8,3 ans en moyenne nationale. Ce sont notamment dans les zones d'emploi d'Artois-Ternois, du Cambrésis, de Saint-Omer et de Sambre-Avesnois que la longévité des établissements est la plus élevée.

L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE RECONNUE POUR LES FUTURS ARTISANS

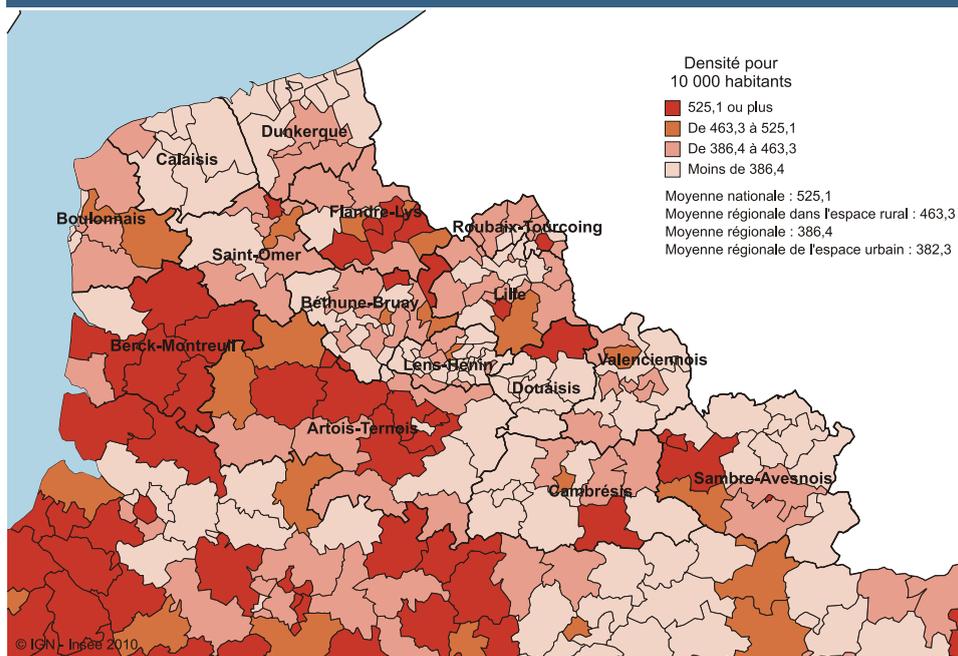
Dans nombre de métiers artisanaux, l'apprentissage en entreprise est une voie importante de la formation des futurs artisans et de leurs salariés. Fin 2008, 8 400 apprentis apprennent leur métier dans une des entreprises artisanales régionales. Le bâtiment regroupe 34 % des apprentis, l'alimentation 27 %, soit deux fois plus que son poids dans l'emploi

salarié artisanal (14 %). Localisés là où se trouve le plus grand nombre d'artisans, 35 % des apprentis sont concentrés dans les zones d'emploi de Lille, Roubaix-Tourcoing et du Valenciennois.

Outre les Centres de formation d'apprentis (CFA), la région possède aussi 120 lycées professionnels où les élèves apprennent les techniques pour leur métier futur. Ces lycées représentent 7,4 % de l'ensemble des lycées professionnels en France métropolitaine. La région se place au 4^e rang des régions pour le nombre de lycées professionnels. Par rapport à la répartition de l'ensemble des établissements scolaires du second degré, le Nord-Pas-de-Calais apparaît mieux doté en lycées professionnels : 6,5 % des établissements scolaires du second degré se situent dans la région.

Selon l'enquête Insertion professionnelle des jeunes apprentis (IPA) du Rectorat de Lille de 2009, l'apprentissage aide non seulement à trouver plus facilement un emploi à la sortie de ses études mais aussi à décrocher un contrat à durée indéterminée. Ainsi, seulement 44 % des apprentis dans l'artisanat sont encore à la recherche d'un emploi sept mois après leur sortie de formation. Parmi les sortants en emploi, 53 % sont en CDI. L'insertion professionnelle des apprentis de l'artisanat régional est cependant à relativiser puisqu'en moyenne nationale 35 % des sortants sont en recherche d'emploi.

Carte 2 : DENSITÉ D'EMPLOIS ARTISANAUX DES CANTONS EN 2009



Source : recensement de la population 2007 – exploitation principale, Sirene 2009, Clap, Lifi 2008 (Insee).

et les conducteurs de véhicules (taxis ou déménageurs). Pour les conducteurs de véhicules et les ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment, ce sont respectivement 42 % et 37 % des artisans qui prendront leur retraite d'ici 2022. Les ouvriers qualifiés du textile (les couturières par exemple) ont le taux le plus élevé avec 52 % de départs potentiels.

Les taux de départs potentiels à la retraite des artisans s'échelonnent entre 32 % et 40 % selon les zones d'emploi. Reflet de la structure par âge des artisans, ce sont les zones d'emploi de Saint-Omer, du Calaisis, de Dunkerque et du Cambrésis qui ont les taux les plus élevés, allant de 40 % à 38 %, et Roubaix-Tourcoing qui a le plus faible taux de départ potentiel à la retraite.

36 % DES ARTISANS PARTIRONT EN RETRAITE D'ICI 2022

Les départs futurs à la retraite concernent plus les artisans que leurs salariés. En effet, les artisans sont en moyenne six ans plus âgés puisque ce n'est qu'après quelques années d'expérience qu'ils deviennent chefs d'entreprise. Ainsi, en 2007, 30,3 % des artisans ont entre 50 et 64 ans [Graphique 3](#). D'ici 2022, ce sont donc 36 % des artisans nordistes qui devraient prendre leur retraite contre 30 % pour l'ensemble des actifs. Pour les activités transmissibles, en plus d'être un enjeu patrimonial pour les artisans, c'est aussi un enjeu social et économique en termes de maintien d'emplois locaux.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, plus de six départs à la retraite sur dix concernent quatre familles professionnelles : les ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment (plombiers, électriciens ou menuisiers), les bouchers, charcutiers, boulangers, les coiffeurs esthéticiens

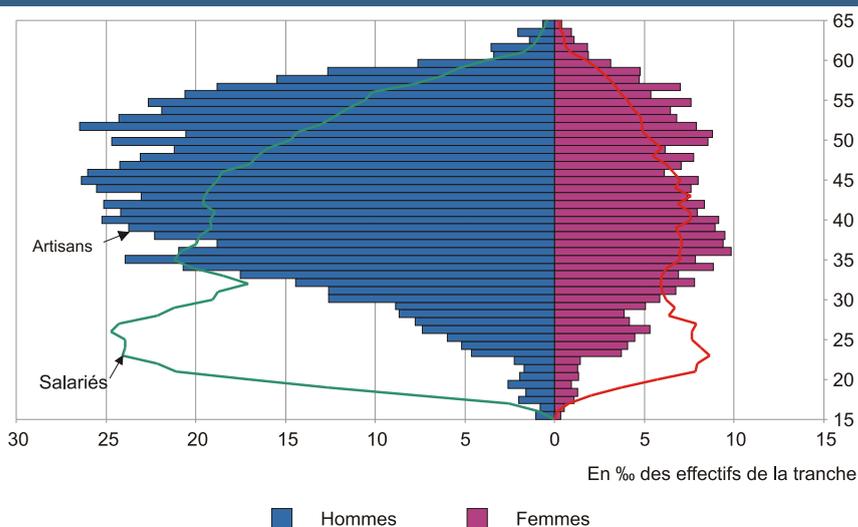
Tableau 4 : DERNIER DIPLÔME OBTENU DES ARTISANS EN 2007

	Unité : %	
	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine
Pas de scolarité	0,2	0,7
Aucun diplôme mais scolarisé	9,8	12,4
Certificat d'études primaires	5,7	4,5
BEPC, brevet des collèges	5,3	4,6
CAP, brevet de compagnon	29,6	35,1
BEP	18,1	14,3
Bac général, brevet supérieur	6,7	6,3
Brevet professionnel, bac professionnel	14,1	11,8
Diplôme universitaire 1 ^{er} cycle	7,0	6,4
Diplôme universitaire 2 ^e ou 3 ^e cycle	3,4	4,0
Total	100,0	100,0

Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

La zone d'emploi de Berck-Montreuil avec une des densités artisanales les plus fortes de la région devrait voir partir en retraite 37 % de ses artisans d'ici 15 ans. Ce sont notamment les métiers du bâtiment qui sont les plus concernés par les départs à la retraite potentiels alors que les métiers de l'alimentation le sont moins. Par exemple, 43 % des ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment alors que seulement 25 % des bouchers, charcutiers, boulangers devraient prendre leur retraite d'ici 2022.

Graphique 3 : PYRAMIDES DES ÂGES DES ARTISANS ET DE LEURS SALARIÉS DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : recensement de la population 2007 – exploitation complémentaire, Sirene 2009, Clap, Lifi, DADS 2008 (Insee).

Encadré 2 : LES AUTOENTREPRENEURS DE L'ARTISANAT

La Loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 a instauré un nouveau régime social et fiscal : l'autoentrepreneuriat. Prenant effet le 1^{er} janvier 2009, il a eu comme conséquence une envolée des créations d'entreprise.

L'autoentrepreneuriat permet à une personne physique d'exercer librement une activité indépendante. L'avantage est de pouvoir débiter ou fermer son activité facilement et de ne pas payer de charges fiscales ou sociales en cas de chiffre d'affaires nul. Pour être éligible à ce régime, le chiffre d'affaires proratisé sur le nombre de jours d'activité annuelle ne doit pas excéder, sous réserve de disposition particulière, 80 300 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place ou de fourniture de logement, ou 32 100 euros pour une activité de service.

À compter du 1^{er} avril 2010, l'immatriculation au répertoire des métiers est obligatoire pour les personnes exerçant une activité artisanale à titre principal. Cette nouvelle disposition permettra par la suite d'avoir une estimation précise des autoentrepreneurs artisans. Pour le moment, des chiffres provisoires peuvent donner une indication du phénomène.

Courant 2009, il se serait créé 7 600 entreprises artisanales dans le Nord-Pas-de-Calais, dont 61 % en autoentreprise. Par rapport à 2008, le nombre de créations d'entreprises artisanales hors autoentrepreneurs aurait baissé de 23 %. Cela témoigne plus d'un report de certains projets sous la forme du nouveau régime que d'une réalité économique. 56 % des créations de l'artisanat en autoentrepreneur se feraient dans les services et 30 % dans le bâtiment. Les services seraient ainsi plus concernés par les effets du nouveau régime que le bâtiment : 70 % des créations d'entreprises dans les services se font sous le nouveau régime contre 51 % dans le bâtiment.

Encadré 3 : LA MESURE STATISTIQUE DE L'ARTISANAT

Selon la loi du 5 juillet 1996, l'artisanat regroupe l'ensemble des entreprises de dix salariés au plus au démarrage immatriculées au répertoire des métiers qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service figurant dans l'article annexe du décret du 2 avril 1998 modifié par le décret du 11 mars 2010. Le fait d'être inscrit au répertoire des métiers ne confère pas automatiquement accès à la qualité d'artisan ou de maître artisan, qui soulignent la qualification et l'expérience du professionnel.

Pour étudier l'artisanat, le rapport du *groupe technique sur les statistiques régionales et locales* de l'artisanat du Cnis du 30 juin 2004 recommande, à défaut d'une approche par les produits artisanaux, de privilégier un des trois axes suivants :

- retenir l'ensemble des entreprises indépendantes inscrites au répertoire des métiers au titre d'une activité principale artisanale (définition retenue pour la présente étude) ;
- élargir ce périmètre avec les inscrits au titre d'une activité secondaire ;
- abandonner la notion juridique pour garder les Très petites entreprises ou TPE (définies comme les moins de 20 salariés) dont l'activité principale relève de l'artisanat.

En 2009, l'ensemble des inscrits de la Chambre de métiers dans le Nord-Pas-de-Calais représente 41 000 établissements actifs du champ marchand non agricole, auquel on retranche 1 700 établissements, dépendants d'un groupe d'entreprises, pour dénombrer le champ retenu de l'étude des entreprises artisanales indépendantes (Tableau 1). En revanche, l'ensemble des TPE artisanales représente 48 100 établissements. La différence provient essentiellement de deux facteurs : une entreprise avec une activité a priori éligible peut ne pas être artisanale au sens de la Chambre de métiers ou encore l'entrepreneur peut ne pas faire la démarche de s'inscrire.

MÉTHODOLOGIE

Le dénombrement des entreprises indépendantes artisanales à titre principal provient du Répertoire des établissements et des entreprises (REE) au 1^{er} janvier 2009 en retirant les entités appartenant à un groupe étranger ou à un groupe français ou belge de 250 salariés grâce à la base de données des Liaisons financières (Lifi).

L'emploi est la somme de l'emploi salarié issu de Clap et de l'emploi non salarié estimé à partir du Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine). Pour cette estimation, on applique à chaque entreprise artisanale un coefficient calculé à partir des enquêtes Sine 2002 et 2006 qui prend en compte l'âge de l'entreprise, la catégorie juridique, la présence ou non d'un conjoint collaborateur pour les personnes physiques et l'activité artisanale.

Le taux de départ potentiel à la retraite est le taux de retrait du marché du travail à l'horizon 2022. Le taux de retrait du marché du travail des artisans est le rapport entre le nombre d'artisans qui sera définitivement sorti du marché du travail entre 2008 et 2022 et le nombre d'artisans dans la région en 2007. Le numérateur est estimé en appliquant aux actifs de 2007 les comportements observés entre 1993 et 2002 avec un décalage de l'âge de départ de 2 ans résultant du passage de 60 ans à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite. En ne retenant pas cette dernière hypothèse, le taux de retrait du marché du travail est de 41 % pour la région au lieu de 36 %.

Avertissement : cette nouvelle hypothèse entraîne un décalage par rapport aux chiffres de la publication « Les fins de carrières des baby-boomers jusqu'en 2020 ». *Pages de Profils n°57 - Juillet 2009.*

Pour en savoir plus

- Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.
- Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers, modifié par le décret n° 2006-80 du 25 janvier 2006, article 4, Journal officiel de la République française (JORF) du 27 janvier 2006, modifié par le décret n° 2010-249 du 11 mars 2010.
- Rapport du *groupe technique sur les statistiques régionales et locales* de l'artisanat, Cnis, 30 juin 2004.
- Arrêté du 12 décembre 2003 fixant la liste des métiers de l'artisanat d'art, JORF du 27 décembre 2003.

Sites internet

<http://www.pme.gouv.fr>
<http://www.ac-lille.fr/insertion-professionnelle>
<http://www.artisanat.fr>
<http://www.artisanemaregion.com/>
<http://www.insee.fr> > Publications > Pages de Profils n°86 > Données complémentaires (liste des métiers de l'artisanat)

Directeur de la publication : Daniel HUART
Service Administration des Ressources : Ariel PÉCHER
Service Études Diffusion : Arnaud DEGORRE
Service Statistique : François CHEVALIER
Cartographes : Évelyne LORENSKI, Martine SÉNÉCHAL
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE
Correcteur réviseur : Christian DE RUYCK
Responsable Fabrication : Lambert WATRELOT

Graphistes : Lambert WATRELOT, Annick CEUGNIEZ, Olivier MAJCHERCZAK, Claude VISAYZE

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Décembre 2010 - © Insee - Code Sage PRO108620

Imprimerie : Becquart IMPRESSIONS - 67, rue d'Amsterdam - 59200 TOURCOING - Tél. : 03 20 01 00 60 - Télécopie : 03 20 01 00 61